

PRÉFET DE L'AUDE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC sur la demande d'enregistrement en vue de la création d'une déchetterie sur le territoire de la commune de Luc-sur-Orbieu présentée par la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois

Par arrêté préfectoral du 29 novembre 2023, une consultation du public d'une durée de quatre semaines, du mardi 26 décembre 2023 au mercredi 24 janvier 2024 inclus, est ouverte sur la demande d'enregistrement d'une création d'une déchetterie sur le territoire de la commune de Luc-sur-Orbieu, route de l'Égalité, lieu-dit Canos, présentée par la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois dont le siège social se situe 48 avenue Charles Cros à Lézignan-Corbières.

La rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement impactée par cette activité concerne principalement la rubrique : 2710-2.a : Enregistrement - Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 - Collecte de déchets non dangereux - Le volume de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant supérieur ou égal à 300 m³.

Pendant toute la durée de la consultation du public, un exemplaire du dossier d'enregistrement ainsi qu'un registre dans lequel pourront être consignées les observations relatives au projet, seront tenus à la disposition du public en mairie de Luc-sur-Orbieu, lieu d'implantation du projet, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, à savoir :

Mairie de Luc-sur-Orbieu - Hôtel de Ville - 2 rue de la Mairie - 11200 Luc-sur-Orbieu

- Lundi : de 10h30 à 12h et de 16h à 18h30.
- Du Mardi au Vendredi : de 10h30 à 12h et de 16h à 18h.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée sur le site des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Dossiers-soumis-a-enregistrement/Creation-dechetterie-Luc-sur-Orbieu>

En outre, toute personne intéressée pourra adresser ses observations par lettre à M. le Préfet de l'Aude - Direction du Pilotage des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial (DPPAT) - Bureau de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (BEAT) - 52 rue Jean Bringer - 11836 Carcassonne Cedex 9, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-dechetterie-luc@aude.gouv.fr pendant toute la durée de la consultation du public.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le Préfet de l'Aude et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'enregistrement assorti du respect de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières ou un arrêté préfectoral de refus d'enregistrement.